

Image not found or type unknown



Transmission patrimoine lors du divorce

Par **orch31**, le **11/10/2014** à **01:07**

Bonsoir,

Après notre mariage, nous avons construit une maison sur un terrain appartenant mon mari. Je sais que, de ce fait, la totalité lui appartient.

Nous allons divorcer et il est d'accord pour me céder cette propriété en tant que "indemnité compensatoire". Pouvez-vous me dire si cela est possible et, étant donné que le montant de cette cession serait supérieur à ce qu'elle serait une indemnité habituelle, serai-je obligée de payer une taxe au moment de la cession ?

Merci pour votre aide.